

II. Poids et organisation des réformés de Lorry

La déclaration de Senlis le 23 mai 1592 accorde, avant l'édit de Nantes, la liberté de culte aux calvinistes de Metz et de son plat pays. Pourtant, les villageois devront attendre 1604 avant de voir leur lieu de culte définitivement fixé à La Horgne au Sablon. Mais les guerres de religion ont maintenant cessé et les huguenots vont pouvoir vivre pour la première fois une période de calme et de prospérité.

Le moment s'impose donc pour faire une pause dans le récit des événements, essayer d'évaluer le poids de cette communauté réformée de Lorry et comprendre comment elle était organisée.

A. Poids des calvinistes de Lorry (première moitié du XVII^e siècle)

A plusieurs reprises déjà, la communauté protestante de Lorry est apparue comme relativement importante. L'existence de registres paroissiaux protestants des villages du Pays messin, conservés à Metz là où demeuraient les pasteurs, a permis l'étude démographique de cette communauté dès la fin du XVI^e siècle. Les mêmes registres permettent d'apprécier la part de cette communauté dans le Pays messin réformé. Mais il est également possible d'évaluer l'importance de ce groupe au sein de sa propre communauté villageoise. L'absence d'une source aussi importante que les registres paroissiaux catholiques peut toutefois amener à surestimer le poids des huguenots à Lorry. Mais il est certain que ce poids n'était pas seulement dû à l'effectif de ces derniers mais aussi à leur pouvoir économique et aux charges qu'ils ont occupées.

1. Quelques éléments de démographie

Les premiers registres de l'Eglise réformée de Metz et du Pays messin datent de 1561 mais ils ne sont tenus de façon régulière que de 1578 à octobre 1685. Ils ne contiennent d'abord que les actes de baptêmes et mariages. L'enregistrement des décès ne commence qu'en 1667 pour les villages mais de façon très irrégulière : pour Lorry et Mardigny, on n'en compte que 5 en 15 ans (de 1670 à 1685).

De 1578 à 1654¹, c'est-à-dire pour la plus longue période d'enregistrement continu,

¹ De 1655 à 1667, les actes ne donnent plus que rarement l'origine des fidèles et sont donc peu sûrs.

on compte en moyenne 2,85 mariages par an pour Lorry. Par rapport à cette moyenne, apparaissent des périodes fastes, telles les années 1591-1600 et 1611-1620 (3,4 mar./an) ou plus encore 1621-1630 (4,2) alors qu'à partir de 1631 cette moyenne chute progressivement² :

1621-1625	5,6	1668-1676	1,7
1626-1630	2,8	1677-1685	2,7
1631-1635	2,4		
1636-1640	3		
1641-1645	2,2		
1646-1650	1		
1651-1654	2		

Le tiers des 220 actes (34,09 %) concernant Lorry de 1578 à 1654, a enregistré l'union de deux habitants de ce village, ce qui correspond à un degré d'endogamie de 50 %, donc relativement faible par rapport aux moyennes connues pour cette période³. Les 18 années précédant l'édit de Fontainebleau montrent un taux d'exogamie atteignant presque les deux tiers chez les femmes ; les jeunes hommes, eux, s'expatrient alors avant même leur mariage par le biais de l'apprentissage.

Quant à la courbe des moyennes annuelles de la natalité, elle montre, de façon assez nette, deux périodes⁴ :

- de 1580 à 1630, les effectifs annuels moyens progressent de 8,7 à 12 ;

- à partir des années 1630, la moyenne chute à un peu plus de 6 naissances par an. Cette chute s'accroît au cours des années 1640, est suivie d'une légère reprise et, après s'être maintenu, au début des années 1670, autour de 7 à 8 naissances, l'effectif annuel connaît ensuite une grande irrégularité avec une tendance prononcée à la baisse jusqu'en 1685.

L'absence d'enregistrement des décès impose d'étudier la mortalité de façon indirecte et seule l'importance des décès d'adultes peut être prise en compte. La proportion des pères des époux déjà décédés au moment du mariage de leurs enfants rend compte des rythmes de la mortalité à Lorry⁵.

² Voir p. 321 : Mariages et remariages dans les communautés réformée et catholique de Lorry-Mardigny

³ GARNOT, 1988, p. 34 : dans les campagnes d'Ile-de-France au XVII^e siècle, les deux tiers des mariés sont originaires de la même paroisse.

⁴ Voir p. 322 : Baptêmes du XVI^e au XVIII^e siècle

⁵ Voir p. 323 : La mortalité à travers les actes de mariage XVII^e - XVIII^e siècle

Jusqu'en 1620, le quart des jeunes époux de Lorry est orphelin de père. Puis à partir de 1621, le taux de mortalité des pères des époux augmente fortement et régulièrement jusqu'en 1654 :

1611-1620 : 23 %	1621-1630 : 42 %	1631-1640 : 56 %
1641-1650 : 56 %	1651-1654 : 80 %	

Aucun des nouveaux couples des années 1601-1610 n'a réuni deux orphelins de père. Mais de 1631 à 1640, 4 des 13 nouveaux couples sont dans ce cas et la proportion monte à 6 pour 14 de 1641 à 1654.

Au cours des deux décennies précédant la révocation de l'édit de Nantes, la proportion d'orphelins de père baisse mais elle demeure plus importante qu'en début de siècle, approchant le tiers des unions.

Ces quelques éléments montrant la forte empreinte de la mortalité mettent en évidence les difficultés sérieuses de la fin du XVI^e siècle, la stabilité et la relative prospérité des vingt premières années du XVII^e siècle puis les effets de la peste, de la guerre et de la faim à partir des années 1625, effets qui se font sentir jusqu'à la fin de l'existence officielle de cette communauté.

Cette évolution démographique, profondément marquée par les événements d'alors, était aussi le lot des autres calvinistes du Pays messin comme celui aussi des catholiques de Lorry et Mardigny. Pourtant le poids relatif de la communauté réformée de Lorry est alors lui-même en évolution.

2. Taille de la communauté calviniste de Lorry

L'effectif des réformés de Lorry ne pourra être approché de façon absolue qu'en 1646, donc au début de leur déclin.

Leur importance numérique peut être estimée relativement aux autres communautés réformées villageoises, de la fin du XVI^e à la fin du XVII^e siècle, grâce aux registres paroissiaux protestants.

En revanche, l'estimation de la part des réformés dans la communauté villageoise est tributaire de sources comme les actes notariés de cette communauté, relativement rares et qui laissent dans l'ombre la naissance de la Réforme au XVI^e siècle et la période de prospérité au début du XVII^e siècle.

a. La communauté de Lorry au sein du Pays messin

Les registres de l'Eglise réformée de Metz et Pays messin⁶ centralisés à Metz et/ou à La Horgne au Sablon, facilitent une étude comparée des différentes communautés villageoises avec un léger taux d'erreur dû aux actes non identifiés géographiquement.

Ce sont les actes de baptême qui serviront de base à cette étude : leurs effectifs étant importants, les variations en seront moins aléatoires et plus représentatives des variations de la communauté elle-même. Bien sûr on pourra objecter que le taux de fécondité peut varier d'un lieu à l'autre et que les cas de stérilité peuvent influencer de façon exagérée sur de relativement faibles effectifs. Mais on notera que la majorité des villages sérieusement touchés par la Réforme avaient comme autres points communs une vocation viticole, la dépendance à une même unité administrative et une histoire commune : tout laisse à penser que ces communautés avaient un comportement sociologique voisin.

Pendant les trois premières décennies du XVII^e siècle, le nombre des baptêmes d'enfants nés à Lorry représente environ un dixième des baptêmes des registres des villages. Or, suivant les années, 30 à 40 villages sont cités. Lorry semble donc être l'un des pôles ruraux de la Réforme en Pays messin.

A partir des années 1630, la part de Lorry baisse pour ne plus varier, jusqu'en 1654, qu'entre 5 et 7 %. Le nombre moyen des naissances de Lorry baisse de près de 50 % de 1630 à 1639 alors que pour le Pays messin, il est en très légère hausse. Le village de Jouy subit une baisse encore plus importante alors que des villages plus proches de Metz comme Lorry-lès-Metz, Magny ou Lessy restent relativement stables. On trouve là sans doute les conséquences des mouvements migratoires qui se sont produits au profit de Metz et de sa couronne pendant les années les plus difficiles de la guerre de Trente Ans.

En fin de période, de 1668 à 1685, la part des baptêmes de Lorry passe d'un peu moins de 8 % à un peu plus de 5 %. Ont alors pris la relève à la tête des communautés du Pays messin, Magny et Lessy dont la part dépasse largement les 10 %, ce qui confirme un regroupement des protestants autour de Metz.

On peut comparer les effectifs de baptêmes de Lorry à ceux des villages les plus représentés numériquement dans les actes des registres paroissiaux. Cette

⁶ AM Metz GG 236-241, GG 247-253 et GG 254-258

comparaison n'a été entreprise que sur des périodes assez courtes, réparties dans le temps, en fonction d'événements ayant pu avoir une répercussion sur le régime démographique.

Sept communautés ont été retenues :

Jouy aux Arches ; Lessy ; Lorry devant le Pont ; Lorry devant Metz ; Magny ; Scy ; Semécourt.

A l'exception de Semécourt, elles sont citées par J.-L. Calbat⁷ parce que rassemblant le plus grand nombre de familles huguenotes.

Dans ce classement exceptant Courcelles-Chaussy et Silly, Lorry devant le Pont passe de la cinquième position –à égalité avec Magny et juste après Montoy– en 1591-1592, à la première position de 1595 à 1600, puis de 1615 à 1619, à égalité cette fois avec Jouy-aux-Arches. Il faut sans doute expliquer le mauvais classement de 1591-1592 par les conséquences de la visite des gens d'armes ligueurs de Pont-à-Mousson en janvier 1590 ; en revanche il semble bien que la communauté huguenote de Lorry ait été ensuite particulièrement florissante pendant 25 ans au moins.

Passée cette période, Lorry se maintient ensuite tant bien que mal dans le "peloton de tête" des villages huguenots en marquant un net retard toutefois en 1635/1639. Malgré la fiabilité toute relative de tels sondages⁸, la prédominance des villages proches de Metz, comme Lorry devant Metz, Lessy ou Magny, s'affirme de plus en plus nettement depuis les années 1630 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, Courcelles-Chaussy et Silly étant exceptés.

b; La communauté calviniste à Lorry

L'importance de cette communauté protestante dans sa région pose la question de son importance dans le village de Lorry lui-même.

L'effectif des familles calvinistes avoisine les 40 de 1585 à 1630. Souvent plus nombreuses encore, ces familles atteignent probablement le nombre de 50 autour de l'année 1600, puis autour de 1620. Mais dès 1630, l'effectif calviniste commence à chuter à Lorry, peut-être à cause de la première épidémie de peste en 1626, mais sans

⁷ LE MOIGNE et MICHAUX, 1988, p. 87 in "La communauté réformée de Metz. Approche démographique" : Jean-Louis Calbat classe ainsi les villages du Pays messin comprenant le plus grand nombre de huguenots : Courcelles (environ 60 familles), Lorry près de Metz (24), Lorry-devant-le-Pont-à-Mousson (22), Lessy (21), Magny (16), Scy (14), Silly (14), Jouy (13)

⁸ Les baptêmes sans indication de nom de lieu modifieraient sans doute le score de certains villages réformés importants après une analyse plus fine.

doute aussi du fait d'une émigration plus importante des jeunes⁹.

En termes de proportion, il est probable qu'au moins 70 % des habitants de Lorry étaient acquis au calvinisme au cours de cette période de prospérité qui va de la déclaration de Senlis, en 1592, à la fin de la troisième décennie du XVII^e siècle. En effet, cette proportion est suggérée par le censier de la seigneurie de Lorry en 1603, document qui ne peut toutefois être assimilé à un dénombrement. Il a été copié pour les besoins d'un procès en 1645¹⁰. Apparaissent, parmi les censitaires, 43 chefs de famille de Lorry : 41 hommes et 2 veuves. Mais les registres paroissiaux réformés et quelques actes notariés permettent d'ajouter 33 autres chefs de famille. Lorry totaliserait donc à cette date 76 foyers dont 2 foyers de veuves au moins. Le rapport réformés/catholiques reste à peu près le même que l'on considère les 44 chefs de famille censitaires ou la totalité des 76 foyers : les trois quarts de la population sont calvinistes¹¹.

Cette proportion est confirmée en 1639, donc après la période de prospérité : 25 des 35 chefs de famille (soit 71 %) signant ou marquant un acte notarié de la communauté¹² sont connus également par les registres de l'Eglise réformée.

3. Poids social des huguenots à Lorry

Que plus de la moitié de la population du village se soit tournée vers une autre religion devait certes avoir de l'importance pour les catholiques de Lorry et plus encore pour leur guide spirituel, le curé du village. Mais il est intéressant aussi de savoir quelle place tenait ce groupe dans la vie économique du village, dans la gestion de la communauté et dans ses rapports avec les seigneurs.

a. Rang socio-économique des réformés

Bien qu'il soit difficile d'établir la part des réformés parmi les "coqs de village", on peut tout de même noter qu'ils sont toujours bien représentés au sein des métiers de cette élite économique.

De 1590 à 1630, on compte en permanence au moins cinq laboureurs de Lorry appartenant à la religion réformée, leur nombre dépassant probablement la dizaine

⁹ Cf *infra* Deuxième partie II A

¹⁰ AD Moselle 8 J 31

¹¹ Voir p. 317 : Dénombrements, Lorry et Mardigny 1404-1789

¹² AD Moselle 3 E 3632, acte du 4 avril 1639

pendant les deux premières décennies du siècle. Trois des quatre hôteliers connus à Lorry de 1600 à 1620 sont leurs coreligionnaires. De 1597 à 1658, l'un des deux meuniers est toujours issu de la famille Bourguignon, calviniste, possesseur pour moitié du moulin roturier et fermier pendant un temps du moulin seigneurial. En outre, au cours des années 1620, le second meunier est lui-même réformé.

Toutefois plus de la moitié des protestants de Lorry a pour activité principale le travail de la vigne : 72 % en 1639, 57 % en 1646. Le niveau de fortune est alors plus difficile à déterminer. Aucun manouvrier n'est connu parmi les calvinistes mais certains ouvriers de la vigne, portant le nom de vigneron parce que possédant une pièce de vigne, n'étaient sans doute pas plus fortunés qu'un manouvrier.

Enfin, dans le poids socio-économique de la confession calviniste à Lorry, il faut ajouter celui des bourgeois de Metz qui afferment leurs biens à Lorry : il est probable, au vu des documents consultés, que les quatre cinquièmes d'entre eux étaient calvinistes.

b. Les réformés et la justice seigneuriale

Les archives de la Justice de Lorry n'ont pas été conservées. Les gens de justice ne sont donc connus que par leur mention dans les actes notariés ou les registres paroissiaux. Catholiques et calvinistes se partageaient les charges de cette justice, peut-être au profit des derniers à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. L'ensemble des membres de la justice seigneuriale est connu à trois dates de la période étudiée :

1603	maire : réformé	maître échevin : catholique
	échevins : un catholique et deux calvinistes recouvreur : réformé	
1639	maire et maître échevin : catholiques	
	échevins : un catholique et deux calvinistes greffier : calviniste	
1646	maire et maître échevin catholiques	échevin : un calviniste
1650	maire : réformé	maître échevin : catholique
	un des échevins : catholique	

Aucune conclusion précise ne peut être tirée de ces quelques éléments qui laissent tout de même entrevoir un certain équilibre confessionnel dans la composition de la Justice. Sans doute le statut social et économique était-il aussi important, sinon plus, que la confession religieuse dans le choix des *gens de justice*.

Si, à partir de 1640 les catholiques l'emportent dans ces fonctions, l'amodiation de la seigneurie est alors confiée, pour une trentaine d'années, à un calviniste né à Lorry, Paul Mathieu, qui deviendra bourgeois de Metz et dont la réussite sociale paraît remarquable.

c. Les réformés et la gestion communautaire

Qu'en était-il quand la communauté se choisissait des hommes chargés de représenter ses intérêts ? Pour la période étudiée, trois groupes de mainbours sont connus. En 1603, deux au moins des quatre représentants sont réformés ; en 1620, c'est le cas de l'un des deux ; en 1639, les quatre mainbours sont réformés ; en 1650, un catholique et un calviniste représentent leur communauté villageoise ; enfin en 1674, cette même communauté de Lorry a confié ses intérêts à deux catholiques, l'un d'eux l'étant toutefois de fraîche date. Le même équilibre confessionnel semble donc prévaloir dans ce domaine également. Dans chacun de ces cas, les hommes choisis font également partie de l'élite économique du village, preuve sans doute que, là encore, c'est ce critère qui s'est imposé au moment du choix.

Aucune source, pour cette période, n'évoque un conflit entre les communautés calviniste et catholique.

B. Une communauté organisée et encadrée

Face à une Eglise catholique qui structurait fortement la paroisse mais aussi la vie quotidienne, la communauté calviniste a su très tôt créer à son tour des structures sur lesquelles se sont appuyés ses fidèles pour leurs pratiques culturelles.

Le premier élément important et qui doit rester en toile de fond tient au fait que, contrairement à leurs voisins catholiques romains dont la vie religieuse était centrée sur le village, les protestants de Lorry appartenaient à un ensemble plus vaste. Ils devaient constamment se déplacer vers la ville pour la part publique de leur pratique religieuse. Ils rencontraient donc très régulièrement d'autres villageois du Pays messin mais pouvaient aussi côtoyer les bourgeois messins qui avaient des intérêts à Lorry. Ils avaient donc une double appartenance : une communauté villageoise restreinte au sein de laquelle ils vivaient et travaillaient, et une communauté confessionnelle élargie, qui avait déjà montré sa solidarité et à laquelle appartenait une partie de l'élite économique et intellectuelle de Metz.

1. L'encadrement messin

a. Le culte

Pendant cette période, on compte à Metz deux lieux de culte : l'un pour la ville elle-même et un autre pour les villages, Courcelles-Chaussy étant organisée en paroisse indépendante. En 1597, les réformés de l'Eglise de Metz se sentent suffisamment forts pour demander la jouissance de deux ou trois nouveaux temples à Metz¹³. Le 19 octobre, le lieu de Saint-Privat¹⁴ est accordé aux huguenots des villages. C'est d'ailleurs à partir de ce moment que des registres propres aux villages sont commencés¹⁵. Le culte sera ensuite célébré à Saint-Ladre, Blory, la Grange-aux-Agnels et enfin en 1604, à La Horgne au Sablon tous lieux-dits de l'actuel Montigny-lès-Metz, donc à une quinzaine de kilomètres de Lorry.

Les services religieux avaient lieu le dimanche, à 9 heures puis à midi, dans le temple de Metz et dans celui des villages quand il en existait un, puis les mercredis et vendredis dans le temple de Metz. Baptêmes et mariages étaient tous célébrés à l'issue de l'un de ces services. Sur le siècle d'étude, la plupart des cérémonies concernant Lorry ont été célébrées le dimanche à La Horgne ; les baptêmes et mariages célébrés en semaine l'ont été à Metz même. On peut donc supposer que l'ensemble de la communauté réformée de Lorry se déplaçait à La Horgne chaque dimanche pour le prêche, le catéchisme pour les enfants étant organisé l'après-midi.

b. L'aide aux pauvres

L'aide aux pauvres, confiée aux diacres dans les textes constitutifs, était réelle et conséquente dans cette Eglise de Metz et Pays messin. En sont témoins les *Comptes que rend Isaac Jassoy des deniers pour les pauvres de l'Eglise réformée* pour l'année 1659¹⁶. Dans le cadre des distributions ordinaires, apparaissent 29 personnes, tant de Metz que de 11 villages. Deux femmes de Lorry devant Le Pont sont concernées :

Judict Machetté, assistée 52 semaines à 10 sous

La veuve Jean le Malagiez, assistée 52 semaines à 20 sous

La première est sans doute une célibataire orpheline de 42 ans. La seconde,

¹³ TRIBOUT DE MOREMBERT, 1971, t. II, pp 154-155

¹⁴ Actuellement Montigny-lès-Metz, secteur de l'église Jeanne-d'Arc

¹⁵ AM Metz GG 254, premier acte le 26 octobre 1597

¹⁶ BM Metz, Msc n° 1007 (257)

Judith Lorrin, est née en 1613 et a épousé en 1642 Jean le Malaisé, qui est décédé avant 1655. L'aide de 20 sous par semaine est probablement destinée à la veuve et à ses deux enfants.

Les écolages sont une autre forme de distribution ordinaire. Là encore, un jeune de Lorry est l'un des 18 élèves aidés en 1659 : Pierre Macheté reçoit un écolage de 3 sous par semaine pour l'année. On lui donne d'ailleurs aussi 4 livres 16 sous pour une *escritoire*. Il s'agit du fils de Pierre Macheté et Débora Boussier, né en 1648.

On retrouve ces trois personnes de Lorry dans la liste des distributions extraordinaires, que ce soit pour un *habillage de soullier* à Judith Macheté, une distribution de drap pour un *jacqueton* à la veuve de Jean le Malaisé ou pour une *paire de soulliers*, une *juppe*, *chausse* et bas à Pierre Macheté.

Il est impossible de savoir si une telle solidarité a pu fonctionner entre les seuls réformés du village de Lorry à la fin du XVI^e siècle, mais leur nombre et leur organisation permettaient de le faire et l'existence d'un diacre en 1577 en confirme l'idée¹⁷.

Une communauté de l'importance de celle de Lorry et aussi éloignée de Metz se devait de s'organiser au village parallèlement à sa pratique au temple proche de la ville.

2. Organisation de la communauté au village

a. L'encadrement local : les anciens

Même si l'Eglise messine ne s'est pas ralliée à la Confession de foi de 1559, elle s'en est largement inspirée. Or la *Discipline ecclésiastique* rédigée au même moment précisait : *L'office des Anciens sera de faire assembler le peuple, rapporter les scandales au Consistoire, et autres choses semblables*¹⁸. H. Tribout de Morembert, reprenant Th. De Bèze, précise que la ville de Metz a été partagée dès 1561 en quatre quartiers confiés chacun à cinq anciens : Outre-Moselle, la Grande Eglise, Outre-Seille et la Citadelle¹⁹. Le village de Lorry était-il rattaché à l'un de ses quartiers ou en constituait-il un lui-même ? Deux actes appuieraient cette deuxième hypothèse : en

¹⁷ Cf *supra* Première partie I A 3

¹⁸ *Bekennnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 77 : *Discipline ecclésiastique*, art. 21

¹⁹ TRIBOUT DE MOREMBERT, 1971, p. 34

1632, mariage de *Jehan Cordier ancien de l'Eglise de Lorry devant le Pont*²⁰ ; en 1644, acte de baptême dans lequel les parents sont dits *demeurant au quartier de Lorry devant Le Pont*. Mais deux autres actes peuvent laisser penser que Lorry faisait partie d'un quartier plus vaste : en 1637, baptême de la fille de *Jérémie Jounin ancien de l'Eglise d(e)m(eura)nt à Lorry devant le Pont*²¹ ; en 1646, un autre couple est dit *demeurant au quartier de Moysse Cordier ancien de Lorry devant Le Pont*²².

. rôle des anciens

la rédaction des billets de baptême

Il est difficile de savoir quel était le rôle des anciens dans la pratique quotidienne. Dans les sources disponibles, ils sont avant tout connus par les *billets* qu'ils devaient rédiger pour chaque baptême et qu'ils remettaient au pasteur pour la rédaction des registres. Ainsi, en novembre 1667, le pasteur Paul Ferry note qu'il a rédigé le registre des baptêmes pour l'année *sur les billets et certificats signez des anciens de la dite église, chacun dans son quartier*²³.

En début de période, entre 1595 et 1599, un certain nombre de ces billets sont mal rédigés d'où les remarques des pasteurs :

baptême du mercredi 29 novembre 1595

Un enfant qui est a Watrin Caignetz de Lory devant Le Pont dont je ne say le nom pour n'estre point en son billet.

Quelquefois l'acte désigne le fautif :

baptême du dimanche 24 janvier 1599

Deux enfants de Lorry devant Le Pont, l'un est a Jan Mathieu et l'autre a son frère Mathieu dudit lieu. Les noms des enfants n'y sont point, la faute de l'ancien qui ne les a point escript en billet.

baptême du dimanche 7 mars 1599

Deux enfants d'une ventrée qui sont a Pierre Dumais de Lory devant Le Pont.

en marge : les noms des deux enfants ne sont point au billet, c'est la faute de l'ancien.

²⁰ AM Metz GG 256, acte n° 244 du dimanche 1er août 1632

²¹ AM Metz GG 256, acte 257 du mercredi 20 mai 1637

²² AM Metz GG 257 : 1644, acte n° 69 ; 1646, acte n° 108

²³ AM Metz GG 247, 1667

Comment expliquer, de la part des anciens, ces omissions pour, entre autres, les dix actes de baptêmes concernant Lorry du 15 mars 1598 au 7 juin 1599 ? Quand et dans quelles conditions sont rédigés les billets en question ?

On peut sans doute imaginer que peu après la naissance de l'enfant au village, l'ancien rend visite aux parents et rédige le *billet*, ou le fait rédiger, suivant leurs indications. Le dimanche, à l'issue du prêche, le pasteur baptise de nombreux enfants puis rédige ou fait rédiger le registre sur la base des billets qu'on lui a remis. Cette rédaction se fait très tôt dans le temple ou au contraire plus tard et dans un autre lieu ce qui expliquerait les nombreux actes laconiques, l'ancien n'étant plus présent pour compléter les informations du billet. Un acte de baptême concernant Sainte-Ruffine semble confirmer ce fonctionnement : pour un baptême apparemment daté du 2 avril 1581 (un dimanche), il est précisé *baptizé le v^e d'avril* (le mercredi suivant) *pour n'avoir peu passer le dimanche a Metz*²⁴. Plusieurs remarques du rédacteur des registres vont dans le même sens, telle celle-ci : *tous ces billets qui sensuivent ont esté gardé sans que je les aye tenus qui est la cause quil a fallu les mettre après ceux que javoye escript devant*²⁵.

En fait ces problèmes de rédaction, qui ne concernent pas que Lorry et qui ne touchent pas que les villages, sont concentrés pendant cette période intermédiaire entre la déclaration de Senlis en 1592 et l'année 1604 qui voit enfin fixé le lieu de culte pour les villageois à La Horgne au Sablon. Les actes incomplets sont ensuite rarissimes.

la surveillance de la conduite des coreligionnaires

Les anciens devaient aussi contrôler la conduite de leurs coreligionnaires, élément difficilement appréciable à travers les sources dont nous disposons. On peut essayer de mesurer l'efficacité de ce contrôle par l'étude de la fréquence des naissances illégitimes ou anténuptiales.

On remarquera qu'enfants naturels ou adultérins ne représentent que des exceptions pendant cette période. Au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle, deux filles de Lorry accouchent d'enfants naturels qu'elles font baptiser, en février 1658 pour la première et en septembre 1677 pour la seconde. Mais elles les mettent au

²⁴ *AM Metz GG 238, f° 128*

²⁵ *AM Metz GG 240, janvier 1586*

monde à Metz.

Il n'est noté, pour Lorry, dans les registres de l'Eglise réformée, qu'un seul baptême d'enfant *né par adultère* selon la note figurant dans la marge. Le 16 octobre 1624, Sara Cousin, épouse de Tobie de Couvelance, *absent depuis quelques années de Lorry devant le Pont*, déclare que Pierre des Granges, célibataire du lieu, est le père de Sara, sa fille, qu'elle fait alors baptiser²⁶.

Quant aux conceptions anténuptiales²⁷, elles sont très peu nombreuses : au nombre de 3 pour 128 premières naissances, elles représentent 2,3 % de l'échantillon étudié. Ce taux, assez faible, est toutefois beaucoup plus important que le taux moyen connu pour les catholiques de Lorry au XVIII^e siècle (0,7 %)²⁸ ; ce dernier est calculé, il est vrai, sur l'ensemble des naissances, y compris celles des enfants qui décéderont quelques heures plus tard alors que de telles naissances ne peuvent être décelées chez les calvinistes. En revanche pour ces derniers, elles sont toutes postérieures à 1630 et montrent *a posteriori* le grand respect des interdits religieux qui a pu régner jusque-là.

Le caractère exceptionnel de ces écarts à la règle laisse supposer une très forte pression de la communauté confessionnelle sur tous ses membres et le rôle important de l'ancien, symbolisant et matérialisant ce contrôle. On remarquera aussi que la plupart de ces écarts sont postérieurs à 1630 et peuvent donc être liés à une dégradation de l'organisation réformée due à la guerre.

Enfin les anciens avaient leur place aux réunions du consistoire.

. la maison des anciens

Les *Anciens de la Religion réformée* de Lorry possèdent en 1603 une *maison proche de la fontaine*, pour laquelle ils paient un cens seigneurial de 3 sous²⁹, ainsi qu'un *jardin sur la fontaine*³⁰. Cette maison appartenait auparavant à Nicolas Mangin, conseiller du maître-échevin et réformé dès décembre 1567. Il possédait de nombreux biens à Lorry et fait partie de ces bourgeois qui ont peut-être aidé à l'introduction de la Réforme à Lorry.

Bien que cette maison ne nécessite qu'un cens seigneurial modique, son acquisition suppose une organisation réelle de la communauté. Elle servait peut-être à

²⁶ AM Metz GG 256

²⁷ comptées pour des naissances arrivées dans un délai au plus égal à 7 mois après le mariage.

²⁸ Cf *infra* Troisième partie III B 2 a

²⁹ AD Moselle 8 J 31

³⁰ AD Moselle 8 J 32, menus deniers de cens payés en 1787 : M. Harvier paie 3 gros pour le Jardin sur la Fontaine que possédoient les gens de la religion

la lecture publique de la Bible, à la prière ou à des réunions. La *Discipline ecclésiastique* prévoyait que seuls les diacres pouvaient, en l'absence du ministre, faire les prières et lire quelque passage de l'Écriture³¹. Or un seul diacre est connu pour Lorry, en 1577. Mais il est concevable qu'une pratique particulière ait été acceptée dans des villages aussi éloignés de leur pasteur.

Quelle qu'ait été son utilisation, on peut remarquer l'emplacement "stratégique" de cette maison des anciens, non loin de la fontaine.

Enfin, les actes où apparaissent les noms des anciens de Lorry sont datés pour la moitié d'un mercredi ou vendredi alors que la plupart des actes concernant Lorry correspondent à un dimanche. Sans doute ces représentants de leur communauté se rendaient-ils à Metz en semaine pour une réunion du consistoire.

. qui sont les anciens ?

Nous connaissons un certain nombre de ces anciens qui, pendant une période au moins, étaient en permanence deux à exercer cette charge puisque leurs deux noms apparaissent à plusieurs reprises dans le même acte³². Vignerons pour la moitié d'entre eux, sans que leur niveau de fortune soit bien connu, ils faisaient partie pour les autres de l'élite villageoise, en tant que laboureur, tailleur, meunier ou tonnelier, quelques-uns cumulant leur charge religieuse avec une charge communautaire ou seigneuriale.

Dans cette religion du Livre, il est probable qu'ils étaient choisis parmi les lettrés mais apprentissages de la lecture et de l'écriture sont à l'époque dissociés et rien ne prouve que les billets aient toujours été rédigés par l'ancien lui-même.

b. L'école ,

Tout bon protestant doit pouvoir lire la Bible et assurer le culte familial. Est-ce pour autant le cas de tous les villageois calvinistes du Pays messin ?

De nombreux maîtres d'école huguenots des villages apparaissent dans les registres des premières décennies de l'Église réformée. Si aucun nom ne concerne Lorry, J.-F. Michel retient tout de même ce village comme localisation probable d'une école protestante entre 1560 et 1569 puis de 1600 à 1635³³. Le carme qui prêchait à

³¹ *Bekennnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 77 : *Discipline ecclésiastique* art. 24

³² Voir p. 95 : Les Anciens de la religion réformée à Lorry

³³ MICHEL, 1969, Mém. de maîtrise, p. 20 et article dans *Annales de l'Est* ; voir p. 299, Ecoles protestantes en Pays messin et p. 326, Maîtres et régents d'école à Lorry-Mardigny XVII^e-XVIII^e siècle

Lorry a-t-il assuré le rôle de maître d'école comme son ancien prier l'a fait à Longeville³⁴ au cours des années 1560 ?

Reprenant une liste des maîtres d'école protestants établie par le pasteur Othon Cuvier³⁵, J.F. Michel note pour Lorry devant Le Pont en 1604, la présence de Maître Michel. Il s'agit peut-être de Michel Cousin, marié en 1579, d'abord laboureur à Lorry dont il deviendra le maire avant 1599, puis praticien et procureur en 1612. Maggiolo, dans son *Pouillé scolaire du diocèse de Metz*, remarque qu'on "donne souvent à l'écrivain le nom de procureur en la cité : il n'enseigne pas seulement à écrire, il agit comme fondé de pouvoir, il fait des écritures, il déchiffre et interprète les parchemins"³⁶.

En 1624, un autre maître d'école, Mathieu Huart -également greffier de Lorry de 1626 à 1633- est connu par des actes d'aman³⁷. Il porte le patronyme d'une ancienne famille calviniste de Lorry dont l'une des filles a épousé un maître d'école calviniste de Metz et un certain Jean Huart est connu comme maître d'école à Metz en 1594 puis en 1624³⁸. Il est toutefois impossible avec les sources actuellement consultées de déterminer un lien clair entre cette famille Huart calviniste et Mathieu Huart, le maître d'école de 1624, qui, du reste, n'apparaît pas dans les registres paroissiaux de l'Eglise réformée.

Bien que cette école demeure, par les sources disponibles, toute hypothétique, il est sûr en revanche que certains des jeunes de Lorry ont bénéficié d'un enseignement. Le cas de Pierre Macheté a déjà été évoqué. L'écolage de 3 sous par semaine qu'il perçoit pour 1659 correspondrait à l'écolier qui apprend à écrire, d'où la nécessité d'une *escritoire*³⁹. Fils d'un vigneron, il se marie en 1670, à l'âge de 22 ans, et signe alors son acte d'abjuration d'une belle écriture assurée⁴⁰.

Pour approcher l'impact d'une éventuelle école, un test peut être fait sur les signatures des époux dans les actes de mariage mais elles n'apparaissent qu'à partir de 1668 et ne concernent que 21 garçons et 29 filles de Lorry. De plus, cette période n'est pas très significative de ce point de vue puisque les écoles des villages sont alors

³⁴ MEURISSE, 1642, p. 226

³⁵ Msc 777, dossier n° 2, bibl. de la SHPF, liste des anciens maîtres d'école protestants à Metz et en Pays messin de 1560 à 1685, document repris en annexe dans MICHEL, 1969, Mém. de maîtrise

³⁶ M. MAGGILOLO, *Pouillé scolaire ou inventaire des écoles dans les paroisses et annexes de l'ancien diocèse de Metz avant 1789 et de 1789 à 1833*, Nancy, p. 75, repris par J.F. MICHEL dans son mém. de maîtrise p. 29

³⁷ AD Moselle 3 E 3305 pour l'année 1624 où il est noté maître d'école

³⁸ Registres paroissiaux réformés, AM Metz GG 241, baptême de sept. 1594 et AM Metz GG 244, baptême d'octobre 1624

³⁹ BM Metz Msc n° 1007 (257), f° 7 v° et 15/16 ; MICHEL, 1969, Mém. de maîtrise, p. 29

⁴⁰ AD Moselle D 12

interdites depuis une trentaine d'années. Le taux d'alphabétisation apparaît alors plutôt faible : 8 des 21 garçons (38 %) et seulement 4 des 29 filles (14 %) sont capables de signer leur acte de mariage.

Les actes notariés de la communauté villageoise donnent le taux d'alphabétisation des chefs de famille :

	protestants		catholiques	
	signatures	sign. et initiales	signatures	sign. et initiales
1639	5/25 16 %	36 %	5/10 50 %	60 %
1646	7/20 35 %	40 %	7/19 37 %	42 %
1650	8/26 31 %	42 %	5/22 23 %	32 %
1674	3/14 21 %	57 %	5/14 36 %	36 %
1685	10/19 53 %		9/34 26 %	

Pendant les trois quarts du siècle, ce taux atteint donc au maximum le tiers de l'effectif protestant, souvent derrière les catholiques. Il n'est donc pas significatif d'une fréquentation scolaire massive. Mais ces données étant toutes relativement tardives dans le siècle, il est possible d'imaginer que cette école n'a existé que pendant la période florissante de la communauté calviniste.

c. Le cimetière

Dans une société où tout événement de la vie individuelle est encadré par la religion et bien qu'aucun sacrement ne marque la mort d'un réformé, le problème des cimetières s'est posé assez rapidement mais sa première mention à propos des villageois ne date que de 1603. Le 14 mars de cette année-là, *le bon roi Henry* est reçu à Metz à la joie de toute la population et tout spécialement des réformés messins. A cette occasion, ces derniers lui remettent un cahier de remontrances sur divers sujets parmi lesquels on trouve la demande d'un *lieu commode pour lesdictes sépultures en tous lesdicts villages*⁴¹. C'est d'ailleurs l'un des rares points de ce cahier sur lesquels ils obtinrent satisfaction : ils recevront *quelque lieu ou héritage de la communauté s'il y en a pour y faire un cymetière, sinon lesdits supplians en achepteront à leurs frais et dépens*. Un an plus tard, le 10 septembre 1604, les maires des villages du Pays messin

⁴¹ AD Moselle D 9, repris par TRIBOUT DE MOREMBERT, 1971, t. 2, pp 154-155

sont convoqués devant le palais du gouverneur pour *entendre ce qui leur sera proposé pour des cimetières de ceux de la Religion*⁴². Lorry et Mardigny sont 2 des 39 villages auxquels il fut convenu de *pourvoir de cimetières pour enterrer les corps de ceulx de la religion*, d'après la liste du fonds des jésuites aux Archives départementales de la Moselle⁴³. L'accord de principe accordé sur ce problème des cimetières se traduit par une réponse appropriée à chaque communauté. La plupart du temps il est proposé aux huguenots de prendre *ung lieu dans la place comune ou auprès le cimetière comun*⁴⁴. Mais il est demandé à 8 des communautés, parmi lesquelles celle de Lorry, *d'acheter un lieu*. Il est *a priori* difficile de voir une règle quelconque dans la différence de traitement de ces communautés que ce soit en fonction de leur taille ou de leur localisation géographique.

Ce cimetière réformé de Lorry ne laisse ensuite aucune autre trace si ce n'est bien plus tard, au XIX^e siècle. Durand de Distroff nous précise alors que les réformés des deux villages eurent un cimetière séparé qui a été conservé en partie et dans lequel on voit encore, en 1868, quelques tombes⁴⁵. Ce lieu, réservé aux sépultures des protestants, se trouvait à l'intérieur de l'enceinte fortifiée du cimetière déjà existant, autour de l'église de Lorry. Un plan du cimetière dressé en 1908 montre en fait plusieurs enclos séparés pour les enfants morts-nés, les suicidés et les protestants⁴⁶. Les fondations du mur isolant ces enclos affleurent encore dans la partie sud du cimetière. Mais il est difficile de savoir si cet enclos date de 1604 et s'il y a réellement eu transaction financière entre les réformés et la communauté catholique.

Le fait que Mardigny soit également cité dans ce document relance le débat sur la présence de protestants dans ce village. On pourra remarquer que chaque fois qu'un village chef-lieu de paroisse catholique est cité dans cette liste, il est accompagné de ses villages annexes, ce qui paraît logique puisque, pour l'Eglise catholique, il ne peut y avoir de cimetière que près de l'église mère d'une paroisse. C'est ainsi, par exemple, que Bouxières (sous-Froidmont) est cité avec Cheminot, Longeville (-lès-Cheminot) et Eply, ses annexes. Or, un relevé des baptêmes protestants des villages du Pays messin pour les années 1591/1592 puis 1595/1600⁴⁷ ne révèle, pour l'ensemble de cette paroisse catholique, qu'un seul baptême réformé à Cheminot en 1598. La citation de Mardigny peut donc ne relever que d'une pure

⁴² MAZAURIC, 1950, pp. 50-51

⁴³ Voir p. 96 : Cimetières pour ceux de la religion

⁴⁴ 16 réponses en ce sens sur 26 villages ou groupes de villages auxquels il est répondu favorablement

⁴⁵ DURAND DE DISTROFF, 1868, p. 34

⁴⁶ Voir p. 298 : Plan du cimetière de Lorry

⁴⁷ Cf *supra* II A 2 a

convention.

3. La Réforme dans la vie des fidèles

a. Le baptême : entrée dans la communauté

. la cérémonie du baptême

Comme chez les catholiques de la même époque, les nouveaux baptisés sont de très jeunes enfants. La Confession de foi de 1559 le conseille aux parents : *or combien que ce soit un Sacrement de foy et de penitence, neantmoins pource que Dieu reçoit en son Eglise les petis enfans avec leurs peres, nous disons que par l'autorité de Jesus Christ, les petis enfans engendrés des fideles doivent estre baptisés*⁴⁸. *Que le baptesme ne se face qu'a l'heure de la prédication*⁴⁹, c'est-à-dire pour Metz, les mercredis, vendredis et dimanches.

En fait, le jour du baptême est directement fonction du temple de célébration d'une part et du contexte événementiel d'autre part. De 1581 à octobre 1597, période de fin des guerres de religion et pendant laquelle villageois et Messins fréquentent le même temple, 56 % des baptêmes concernant Lorry sont célébrés un dimanche, 27 % un mercredi, les autres cérémonies se partageant les autres jours de la semaine, excepté le jeudi. De fin 1597 à 1610, alors que les villageois disposent d'un temple qui leur est propre, 93,3 % des baptêmes concernant Lorry sont célébrés un dimanche dans ce temple, les autres l'étant bien sûr dans le temple de Metz. Un nouveau test en période troublée, de 1631 à 1640, mais toujours dans les registres des villages, ramène le score du dimanche pour Lorry à 70 % , le mercredi rassemblant 17,5 % de ces cérémonies. Enfin, de 1668 à 1685, alors que monte la tension contre les calvinistes, 60 % seulement des enfants de Lorry sont baptisés un dimanche, 27 % l'étant un mercredi. On remarquera, pour la même période, que le registre propre aux villages, de 1668 à 1673, est réservé aux baptêmes célébrés à La Horgne le dimanche uniquement.

Mais on peut se demander jusqu'à quel point les baptêmes ont été réellement célébrés à Metz ou dans la banlieue messine. En effet, le déplacement de nouveaux-nés, sur une distance de 15 km ou plus, avec les moyens de l'époque et par tous les temps, semble à première vue bien difficile.

⁴⁸ *Bekenntnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 10

⁴⁹ *Bekenntnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 51 : *Ordonnances ecclésiastiques* de l'Eglise de Genève - 1561 § 69 ; GARRISSON, 1988, p. 45

On pourrait imaginer un baptême effectué par l'ancien ou le diacre –ce que ne prévoit pas la *Discipline ecclésiastique*– puis confirmé par le pasteur dès que l'enfant peut effectuer le voyage. Mais, très tôt, des remarques faites dans les registres laissent entendre que les baptêmes ne sont administrés que par les pasteurs : en janvier 1590, *enfants baptisés à La Horgne a partir de maintenant ; ou Registre des baptesmes qui ont esté administré au lieu de St Privé pour tous ceux du pays par monsieur de la Chasse, commencé le dernier du mois d'octobre 1597* ; ou encore la mention suivante pour un baptême de 1637 : *dimanche 7 juin, matin avant le presche*⁵⁰. Il est vrai que les mentions aussi précises que la dernière n'arrivent que tardivement, les pratiques ayant peut-être différé au cours des décennies. Enfin et surtout, dans les réclamations qu'ils adressent au roi Henri IV en 1603, les protestants, souhaitant d'autres lieux de culte, disent que pour le moment, ils doivent venir *les jours de dimanche seulement au lieu de la Grange d'Agnelz à trois mosquetades de la Citadelle, lieu découvert marescageux auquel en plusieurs saisons de l'année lesditz villageois ne peuvent aborder pour l'inondation des eaux et où il n'y a moyen d'y reschauffer ung enfant qu'on y apporte pour y recevoir le baptesme*⁵¹. Vient à l'appui de cette seconde hypothèse, le faible taux de masculinité à Lorry⁵² qui s'explique peut-être par la mortalité infantile déjà importante pendant ce délai naissance-baptême.

Même si les calvinistes ne partagent pas la crainte des catholiques de l'enfant non baptisé à une époque où tant de bébés meurent très jeunes, ils les font baptiser relativement tôt⁵³. Entre le cinquième et le quart d'entre eux sont baptisés dans les trois jours suivant la naissance (1641-1654 : 19,5 % et 1668-1685 : 23,9 %) mais la moyenne arithmétique de ce délai est d'une semaine. Si la moyenne arithmétique des délais naissance-baptême augmente très légèrement de 1641-1654 à 1668-1685, passant de 7,35 à 7,65 jours⁵⁴, en fait, la tendance est à une célébration plus précoce du baptême au cours de la seconde période. En effet, au bout de leur septième jour de vie, 54,5 % des enfants des années 1640 et 1650 sont baptisés, alors que de 1668 à 1685, ce sont 62 % d'entre eux qui le sont déjà. En revanche, les délais plus longs (jusqu'à un mois) sont aussi plus courants dans les années précédant la révocation de l'édit de

⁵⁰ AM Metz GG 240, 254 et 256

⁵¹ TRIBOUT DE MOREMBERT, 1971, p. 155

⁵² Le taux global de masculinité sur la période 1578/1654, 47,3 % soit 89,6 garçons pour 100 filles, est largement inférieur au taux généralement admis de 105 garçons pour 100 filles, soit 51,2 % de garçons, que note Jacques Dupaquier dans son *Introduction à la démographie historique*, p. 72. C'est de 1578 à 1600 qu'il se rapproche le plus des normes avec 99 garçons pour 100 filles. Et c'est pendant la période de peste et de guerre, de 1621 à 1645, qu'il s'en éloigne le plus (86 garçons pour 100 filles). Jean-Louis Calbat note 101,6 garçons pour 100 filles de 1600 à 1635 pour Metz et le Pays messin in LE MOIGNE et MICHAUX, 1988, p. 81

⁵³ Voir p. 99 : Délai naissance-baptême - communauté réformée

⁵⁴ 8,9 jours si on y inclut un cas exceptionnel de 128 jours

Nantes : 8,7 % des enfants sont alors baptisés plus de 15 jours après leur naissance alors qu'ils n'étaient que 2,6 % dans ce cas de 1641 à 1654. Peut-être faut-il voir là le résultat des premières pressions et répressions exercées par l'Eglise romaine pour faire baptiser tous les enfants dans la foi catholique.

. parrains et marraines

leur nombre

La règle semble être, surtout pendant la période des registres propres aux villages -de 1597 à 1654- de donner deux parrains et une marraine à un garçon, et, inversement, deux marraines et un parrain à une fille⁵⁵.

Ce parrainage à 3 atteint une écrasante majorité de 1598 à 1615 (95,5 % des cas). Il baisse ensuite de 1616 à 1633 (7/10 des cas) pendant qu'augmente la proportion des parrainages à 4 (2 parrains, 2 marraines) jusqu'à 22,5 %.

En fin d'étude, de 1677 à 1685, c'est le parrainage à 2 qui rassemble à son tour près des trois quarts des cas. Or, au même moment, les catholiques, suivant un précepte du concile de Trente, puis plus précisément des Statuts Synodaux de 1666, ont perdu eux aussi l'habitude du parrainage à 3 pour ne plus donner qu'un parrain et une marraine à leurs enfants. L'Eglise catholique voulait ainsi limiter les risques d'affinité spirituelle au moment d'un futur mariage, ce qui ne constitue pas un empêchement au mariage pour l'Eglise réformée.

le choix des parrains et marraines

De 1578 à 1620, les 4/5 d'entre eux habitent Lorry. Les liens de parenté n'étant pas notés dans les actes et les homonymies étant nombreuses, il n'a pas été possible d'étudier la qualité de leurs liens avec les parents du nouveau-né de façon statistique.

En dehors des liens de parenté que l'on peut deviner, les notables villageois, leurs femmes et enfants sont très souvent choisis (boucher, charpentier, meunier,...). D'autre part, nombreux sont les cas de jeunes gens en âge de se marier et qui, dans les deux années précédant leur mariage, sont choisis pour parrainer un nouveau-né.

Le nombre des parrains et marraines originaires d'autres villages augmente

⁵⁵ CABOURDIN, 1977, p. 175 : pendant tout le XVI^e siècle, le jeune baptisé catholique lorrain avait souvent deux parrains et deux marraines

peu à peu passant de moins de 5 % jusqu'en 1600 à 12 % de 1621 à 1630. Quand ils sont de Metz, dans 12 % des cas jusqu'en 1600, les parrains et marraines sont choisis dans des familles d'artisans. Mais sont également choisis des bourgeois de la ville, portériens à Lorry, avec lesquels les parents de l'enfant sont sans doute liés économiquement⁵⁶.

Après 1600, le nombre des parrains originaires de Metz reste stable (11 %) : quelques artisans et surtout des marchands ou hôteliers. Comment imaginer les liens particuliers qui pouvaient s'établir avec ces derniers : les habitants de Lorry leur vendaient-ils leurs productions, leur confiaient-ils leurs attelages quand ils venaient en ville, se restauraient-ils dans ces auberges quand ils se rendaient à Metz pour le culte ou bien y passaient-ils quelquefois la nuit ?

Après 1620, la part de Lorry baisse peu à peu au profit de Metz comme origine des parrains et marraines, timidement d'abord –années 1630–, puis massivement. En effet, de 1668 à 1685, les 9/10 des parrains se partagent exactement entre Lorry et Metz. On retrouve alors pour Metz les différentes familles d'artisans, de préférence dans la maîtrise et souvent apparentés à Lorry, et de riches bourgeois -marchands, procureurs et avocats au parlement. Au cours des neuf dernières années avant la révocation de l'édit de Nantes, sont particulièrement présentes les grandes familles protestantes de Metz : Bachellé, Olry, Jassoy, Alexandre, Humbert, Michellet, Le Coq, Grandjambe et quelques anciens militaires. Tout donne l'impression que la grande famille huguenote messine tient spécialement à resserrer ses liens, y compris avec la campagne environnante qui l'a aidée pendant tout le siècle à renouveler ses rangs. Il est vrai aussi que la communauté calviniste de Lorry est alors en large déclin.

Le choix des parrains et marraines par les parents de Lorry vient à son tour de laisser entrevoir l'histoire de la communauté : forte et dynamique jusqu'aux deux premières décennies du XVII^e siècle, elle se suffit presque à elle-même dans cette relation particulière ; au contraire, en déclin et menacée au cours des décennies précédant la révocation de l'édit de Nantes, elle resserre ses liens avec la ville proche et tout particulièrement avec ses notables.

. le prénom

Quelle que soit l'origine, Ancien ou Nouveau Testament, la gamme des prénoms, pour une période donnée, est presque toujours plus grande pour les garçons

⁵⁶ Ces bourgeois sont nommés dans le censier de 1603, AD Moselle 8 J 31

que pour les filles⁵⁷ mais cette différence est moins grande que celle que l'on trouve en milieu urbain.

Au total, 26 prénoms ont été utilisés pour nommer les garçons des calvinistes de Lorry au cours de ce siècle et il a suffi de 16 prénoms pour baptiser leurs filles pourtant plus nombreuses⁵⁸. Mais le rapport entre les deux gammes de prénoms diminue avec le temps : de 18 prénoms masculins pour 8 prénoms féminins à la fin du XVI^e siècle, il passe à 15 pour 11 de 1668 à 1685.

prénoms masculins

Jean est le premier prénom des garçons, comme dans le reste de la paroisse messine⁵⁹ mais aussi probablement comme chez les catholiques. Il garde la première place pendant tout le siècle d'étude, ne la partageant qu'à deux reprises avec *Abraham* d'abord, de 1640 à 1654, puis avec *Paul*, au cours des années précédant 1685.

Après *Jean*, viennent précisément, *Abraham*, qui ne s'impose réellement qu'à partir de 1600, puis *Pierre* et *Paul*. Quant à *David*, qui arrivait en deuxième position de 1578 à 1600, il présente ensuite des résultats très irréguliers.

prénoms féminins

De 1578 à 1620, 3 prénoms suffisent à dénommer les deux tiers des fillettes et, avec 5 à 6 prénoms, on arrive aux 9/10 d'entre elles. Comme chez les garçons, la période précédant la révocation de l'édit de Nantes voit une moins grande concentration sur certains prénoms puisqu'il faut alors 5 prénoms pour arriver aux deux tiers de l'effectif.

La première place est tenue, pendant presque trois générations, par un prénom vétéro-testamentaire : il s'agit de *Judith* qui, rassemblant déjà le cinquième des baptêmes jusqu'en 1600, et ce derrière *Suzanne*, atteint le tiers d'entre eux de 1601 à 1620 et se maintient encore à un peu plus du dixième des cas avant 1685.

Suzanne et *Elisabeth* sont les deux autres grands succès chez les filles. *Marie*, au contraire de la première place qu'elle occupe sur l'ensemble des villages protestants de 1600 à 1604⁶⁰ par exemple, ne se place, à Lorry qu'en quatrième position jusqu'en 1620 pour ne gagner que la deuxième place après 1640. Toutefois sa progression est

⁵⁷ C'est aussi ce que remarquent *Suzanne Hoyez* et *Andrée Ruffelard* dans "Prénoms protestants au XVII^e siècle en Brie et en Provence", contribution aux Entretiens de Mahler, 1980, in DUPAQUIER, 1984, p. 224 : Le stock de prénoms est toujours plus important pour les garçons que pour les filles, dans la même Eglise, à la même époque.

⁵⁸ Voir pp. 100-102 : Prénoms des garçons et des filles - registres protestants 1578-1585

⁵⁹ J.-L. CALBAT, "La communauté réformée de Metz. Approche démographique" in LE MOIGNE et MICHAUX, 1988, p. 82 : Jean représente 17,4 % des prénoms de 1600 à 1604 et 14,4 % de 1668 à 1677.

⁶⁰ LE MOIGNE et MICHAUX, 1988, p. 82 : Marie arrive en première place avec 19,1 % des cas.

très régulière tout au long du siècle. On peut encore citer *Sarah, Jeanne* et *Anne*, parmi les prénoms toujours présents.

fréquence des prénoms bibliques

Très tôt les pasteurs incitèrent les fidèles à chercher les prénoms de leurs enfants dans la Bible et les calvinistes de Lorry ont suivi ces préceptes fidèlement s'inspirant de l'Ancien ou du Nouveau Testament. En cela, ils rejoignent les choix de leurs coreligionnaires de la France du Nord⁶¹.

L'évolution de la proportion de prénoms vétéro-testamentaires peut, elle aussi, éclairer leur comportement.

Suivant les périodes, 38 à 48 % des garçons reçoivent un prénom vétéro-testamentaire. Les taux les plus bas correspondent à la fin du XVI^e siècle, période de démarrage de la communauté huguenote, et à la fin du XVII^e siècle qui est peut-être l'époque du souci d'une certaine discrétion : Abraham qui avait toujours occupé la seconde voire la première place jusque-là, n'occupe plus alors que la troisième place.

Pour les filles, le mouvement d'ensemble est sensiblement le même jusqu'en 1654 (de 38 à 44 %) avec une chute de ces prénoms de 1668 à 1685, réduisant au quart de l'effectif total le nombre des filles portant un prénom vétéro-testamentaire. Cette évolution est conforme à ce qui se passe dans les paroisses protestantes de Brie et de Provence à la fin du XVII^e siècle⁶².

L'étude des prénoms utilisés peut également passer par le relevé des absents, qui sont sans doute les prénoms-vedettes chez les catholiques au cours du siècle si l'on en croit les listes nominatives de quelques actes de communauté⁶³ : Dominique ou plutôt ses dérivés, Demange, Dimanche ou Mangin, et Claude ou Claudin pour les hommes. De nombreuses femmes se prénomment Barbe, dans les premiers actes des registres catholiques qui sont contemporains des derniers registres réformés. Autrement dit, sont rejetés par les calvinistes les prénoms des grands saints du Moyen Age, bien qu'en fin de siècle toutefois certains reviennent en usage comme Catherine ou Louis.

⁶¹ Voir DUPAQUIER, 1984, "Prénoms protestants au XVII^e siècle en Brie et en Provence"

⁶² DUPAQUIER, 1984, p. 229

⁶³ AD Moselle 3 E 3632, 3 E 3213, C 371

transmission du prénom

Le rôle des parrains ou marraines d'un enfant ne semble pas primordial dans le choix du prénom. Mais le comportement des familles réformées de Lorry à ce sujet a évolué de la fin du XVI^e à la fin du XVII^e siècle.

De 1578 à 1590, ce sont un cinquième des garçons et un peu moins d'un quart des filles qui portent le prénom d'un de leurs parrains ou marraines. Puis, au cours du XVII^e siècle, cette transmission du prénom, des parents spirituels aux enfants, va s'affirmer de plus en plus, pour finalement concerner 7/10 des garçons et près des 8/10 des filles. Il est vrai qu'aux débuts de la communauté, il était difficile de trouver des adultes portant des prénoms vétero-testamentaires.

En fait, c'est la transmission du prénom des parents aux enfants qui est relativement importante. Pourquoi les parents n'essayaient-ils pas, ou peu, une fois le prénom choisi et dans le cas où il s'agissait d'un prénom familial, de trouver un parrain ou une marraine le portant également ? C'est sans doute que primait pour eux, les liens, familiaux, amicaux, de proximité, économiques ou de prestige, qu'ils entretenaient avec les futurs parrains et marraines.

b. Le mariage

Le mariage n'est pas un sacrement pour les calvinistes. Il fait tout de même l'objet de plusieurs articles dans les *Ordonnances ecclésiastiques* qui règlent son organisation et son enregistrement dans les registres.

Pour leurs mariages, les protestants de Lorry affirment davantage leur identité qu'au XVI^e siècle en se mariant pendant l'Avent, temps clos pour les catholiques, dans un cas sur cinq de 1593 à 1654, cette proportion s'élevant même à un mariage sur quatre de 1593 à 1625.

préparation du mariage : fiançailles, contrat de mariage et choix des témoins

La *Discipline ecclésiastique* rédigée à l'occasion du synode de Paris en 1559 prévoit ainsi les préparatifs du mariage, à son article 33⁶⁴ : *Les mariages seront proposés au Consistoire, où sera apporté le contract du mariage passé par notaire public, et seront proclamés deux fois pour le moins en quinze iours : apres lequel temps se pourront faire les espousailles en l'assemblée.*

En fait aucune trace de publication des bans n'apparaît à travers la rédaction

⁶⁴ *Bekennnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 78

des actes de mariage, pas plus que n'apparaissent les fiançailles. Pourtant, à l'occasion d'un baptême, le 4 janvier 1598, deux couples de fiancés sont cités comme parrains et marraines : il s'agit d' *Adam et Mathieu et de Elisabeth fiancée dud. Adam et Mary fiancée dud. Mathieu*⁶⁵.

Pas plus que celle des bans ou des fiançailles, l'existence d'un contrat de mariage n'apparaît dans l'acte de mariage proprement dit. Mais un dépouillement sommaire des registres d'aman donne 13 contrats pour les 36 mariages concernant Lorry ou Mardigny célébrés de 1668 à 1685. Ou encore, 8 des 10 mariages repérés pour Lorry dans les actes de mariage sans mention de lieu, de 1655 à 1667, ont fait l'objet d'un contrat. Joseph Ancillon, dans ses *Observations sur la coutume de la ville et pays messin*, note que "les contrats de mariage ont commencé a devenir bien plus frequents depuis l'etablissement du Parlement en 1633 et encore plus depuis celuy du bailliage en 1641, de sorte qu'a present il se fait fort peu de mariages sans contract même parmy le commun"⁶⁶. Jusqu'en 1680, ces contrats sont passés en majorité un samedi et ensuite plutôt un jeudi. En fait, la plupart du temps le contrat est passé 2 à 3 semaines avant le mariage et ce délai ne dépasse pas 4 à 6 semaines. C'est bien l'esprit des *Ordonnances* qui, comme celles de l'Eglise de Genève en 1561 rappellent : *Après la promesse faicte, que le mariage ne soit point differé de plus de six sepmaines*⁶⁷.

Ce n'est que pour les 36 mariages célébrés de 1668 à 1685, que les témoins sont cités dans les actes. La plupart du temps, surtout s'il s'agit d'un premier mariage, c'est dans la famille la plus proche que sont choisis les témoins, tous des hommes, il va sans dire, à raison de deux pour chaque époux.

le calendrier du mariage

Les *Ordonnances ecclésiastiques* de l'Eglise de Genève en 1561 prévoient à l'article 80⁶⁸ *Qu'après la publication des bans accoustumez, on celebre et benisse le mariage en l'Eglise, quand les parties le requerront tant le Dimanche que les iours ouvriers, moyennant que ce soit au commencement du presche*. L'article 106 des mêmes ordonnances⁶⁹ précise les seules contraintes de calendrier imposées aux fidèles pour cette cérémonie qu'il peut être loisible de *celebrer tous les iours (...) excepté les*

⁶⁵ AM Metz. GG 254 acte n° 24

⁶⁶ Joseph ANCILLON, BM Metz, msc n° 768, pp140-141

⁶⁷ *Bekennnisschriften und Kirchenordnungen*, s.d., p. 54, art. 98

⁶⁸ *Id.*, p. 52

⁶⁹ *Ibid.* p. 54

iours qu'on celebrera la Cene, afin que lors il n'y ait aucune distraction, et que chacun soit mieux disposé à recevoir le Sacrement. Le même texte demande que la cène soit administrée *quatre fois l'annee, assavoir le plus prochain dimanche de Noel, Pasques, Pentecoste, et le premier Dimanche de Septembre en automne*⁷⁰, ce qui semble bien avoir été la règle dès les premières années de l'Eglise messine⁷¹.

le mois

Sur l'ensemble des 254 actes de mariage célébrés de 1578 à 1654 puis de 1668 à 1684, quatre mois se détachent dans le choix des futurs époux, il s'agit de décembre (20,47 % des unions), janvier et février avec chacun 14,57 % des mariages et novembre (10,24 %)⁷². On retrouve là les mois de la mauvaise saison, pause dans les travaux agricoles. Mais la présence du mois de décembre identifie clairement une communauté réformée.

Ainsi le mois le plus représenté est successivement :

- de 1578 à 1600 : janvier 22,9 %
- de 1601 à 1625 : décembre 21,2 %
- de 1626 à 1654 : février et juin 16,9 %
- de 1668 à 1684 : décembre 47 %

L'unique constante est la sous-représentation des mois de mars, août, septembre et octobre, ce qui se conçoit assez bien, pour les trois derniers, dans un village de paysans-vignerons alors mobilisés par la moisson puis la vendange : mars (3,1 %), septembre (3,9 %) et octobre (4,2 %).

La répartition des 54 mariages célébrés en décembre, montre une légère concentration sur la fin de ce mois, donc aux alentours de Noël : 21 mariages (39 %) du 22 au 28 décembre.

le jour

Les textes généraux de l'Eglise réformée n'interdisent aucun jour en particulier pour la célébration du mariage, mais ils semblent donner au dimanche, en le citant plus spécialement, un statut un peu à part.

Or, si aucun des 5 mariages de la période 1563-1576 n'est célébré un di-

⁷⁰ *Ibid.*, art. 73, p. 51

⁷¹ Voir par exemple la Chronique protestante, BM Metz, msc 867 (117), manuscrit détruit mais repris par R. Mazauric.

⁷² Voir p. 103 : Le mois du mariage chez les réformés

manche, ce jour commence à remporter tous les suffrages immédiatement après : ainsi, de 1578 à 1600, 64 des 70 célébrations correspondent à ce jour (91,4 %) ⁷³. Sur l'ensemble des mariages étudiés, 225 actes (87,9 %) correspondent à un dimanche ; viennent ensuite le lundi, avec 11 cas (4,3 %), puis le mercredi (2,3 %). Le vendredi, bien que jour de culte à Metz, est très peu choisi (3 cas).

Les 11 mariages célébrés un lundi, entre 1583 et 1669, l'ont tous été entre mars et juin ou en décembre. Or, même si le scribe ne l'a pas toujours spécifié, ces lundis correspondent tous à des lendemains de célébration de la cène : 2 lundis de la cène de Noël, 5 lundis de Pâques et 4 lundis de Pentecôte. Peut-être les couples ainsi concernés avaient-ils choisi ces dates pour la symbolique de ces réunions chez les protestants.

La période antérieure à 1578 se singularise avec quatre mariages sur cinq célébrés un lundi ordinaire : sans doute faut-il voir là un souci de discrétion.

Le choix du jour de la semaine correspondait-il, comme dans le cas du choix du mois, à une singularité des protestants par rapport aux catholiques ? Il est difficile d'y répondre, sauf pour la fin du XVII^e siècle, où, sur les 79 mariages catholiques célébrés à Lorry ⁷⁴, le dimanche représente plus du tiers des cas, cette part dépassant la moitié des cas de 1678 à 1685.

Les réformés de Lorry semblent avoir formé au XVII^e siècle une communauté, d'une part unie et organisée dans le village et d'autre part étroitement liée aux autres protestants de Metz et du Pays messin. Cet élément, sans doute important, n'était pourtant pas suffisant pour la distinguer d'une autre communauté villageoise et lui permettre de survivre jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il fallait encore qu'elle représentât numériquement une force capable de résister à toutes les attaques qu'elle allait subir. Pourtant, l'effectif des *religionnaires* de Lorry, avant même la révocation de l'édit de Nantes, a perdu peu à peu l'importance qui avait été la sienne à ses débuts. Mais il importe de décrire, autant que ce déclin déjà évoqué, le réveil parallèle de l'Eglise catholique au cours de ce XVII^e siècle.

⁷³ Calcul effectué en tenant compte du passage du calendrier julien au calendrier grégorien en décembre 1582, noté ainsi dans les registres paroissiaux protestants à propos d'un acte de baptême : *Le 12 de décembre et selon le retranchement fait de dix iours (en contant le vingtiesme pour le 10 de ce mois) estant le 22*. AM Metz GG 239 f° 23

⁷⁴ AD Moselle E Dépôt 421